Date de mise en ligne : 2 mai 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00045** du 25 AVR. 2024
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à
LE LOTUS
Domicilié (e) 8 PASSAGE DE L'ORANGERIE
91130 RIS ORANGIS

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique.
Les menuiseries actuelles déjà en aluminium laqué gris seront remplacées par de nouvelles menuiseries en aluminium laqué gris (aucune modification d'aspect).
Etage 1

Sur un terrain sis 274 RUE DE PARIS
Cadastré AE123

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 25 AVR. 2024

Le Maire
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
Le 3 adjoint au Maire du logement
de l'urbanisme
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (V.-de-M.) DAUP

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00045** du 25 AVR. 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,